

## TARIF

Acte soumis au tarif légal :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA0000032127742/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA0000032127742/)

Honoraires libres :

Article L444-1 et R444-16 du Code de commerce

Nature de la prestation	Prix HT en €	TVA à 20%	Prix TTC en €
Constat d'affichages de permis (3 passages)	360	72	432
Constat d'état des lieux autres que soumis à A444-27	350	70	420
Constat d'adultère	500	100	600
Autre constats (forfait 1h) => prix à titre indicatif, selon le type de constat, la tarification peut varier, devis sur demande.	350	70	420
½ heure de constat supplémentaire	200	40	240
Exemplaire supplémentaire de constat papier	20	4	24
Congés hors arrêté 28/02/2020	190	38	228
Démarche particulière (enrôlement, transmission acte ou pièces à tiers, etc.)	30	6	36
Recherche ou identification du destinataire d'un acte	30	6	36
Sommation interpellative	150	30	180
Représentation à l'audience de saisie des rémunérations	80	16	96
Rédaction d'assignation et/ou de conclusions	300	60	360
Rédaction d'un bail d'habitation	200	40	240
Rédaction d'un autre acte sous seing privé	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Consultation juridique (tarif horaire)	300	60	360
Autres prestations	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Autre	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Toutes les prestations hors arrêté peuvent faire l'objet d'une modulation tarifaire en cas de complexité particulière.

Le coût des actes comprend également les frais de déplacement conformément à l'arrêté : 9,40 € HT soit 11,28 € TTC dans les cas où il est légalement prévu.

La SCP Alain PAULET et Anthony GUTMAN est membre d'une association agréée, elle accepte à ce titre les règlements libellés à son ordre.

Paiement sécurisé en ligne sur le compte affecté de l'Etude à la Caisse des Dépôts et des Consignation à Strasbourg sur le site : [www.paulet-gutman.fr](http://www.paulet-gutman.fr)